



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 mai 2019

<u>Présidence</u>	: M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	: 30
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	: Mme Marie-Elena Monney RE et M. Jean Godel, journaliste

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 3 mai 2019 no 18, affichage au pilier public, et parution dans le Vaulruz.ch d'avril distribué en tout- ménage, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mars 2019 ;
2. **Comptes communaux 2018**
 - 2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
 - comptes de fonctionnement ;
 - comptes d'investissement ;
 - 2.b) Présentation des décomptes finaux des investissements ;
 - 2.c) Rapport de l'Organe de révision ;
 - 2.d) Approbation des comptes ;
3. Nomination d'un membre au sein de la Commission financière ;
4. Nomination de l'organe de révision pour la période 2019-2021 ;
5. Règlement scolaire communal ;
6. Règlement sur le droit de cité communal ;
7. Divers.

Il est 20.00 heures lorsque M. le Président déclare ouverte cette assemblée, il salue les personnes présentes, et nomme Mme Thérèse Vionnet et M. Jérôme Dunand scrutateurs. Il informe également que cette assemblée est enregistrée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mars 2019

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité.

2. Comptes de fonctionnement 2018

Parole est donnée à M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, qui présente les comptes 2018 par rapport au budget. Ils bouclent ainsi :

Comptes de fonctionnement	Dépenses	Fr.	6'289'177,40
	Recettes	Fr.	6'301'264,45
	Bénéfice	Fr.	12'087,05

M. Bovigny commente les comptes par chapitre, en mentionnant les principaux écarts entre le budget et les comptes 2018. En préambule M. Bovigny précise que 2018 est une année ordinaire au niveau des charges, qui ont été respectées par rapport au budget.

Administration

La différence enregistrée est due à l'achat de tablettes informatiques pour les membres du Conseil communal, qui n'avait pas été budgété. De plus en plus d'informations sont adressées aux conseillers par mail, cette acquisition facilite l'organisation, sans devoir imprimer systématiquement les documents.

Protection juridique

Concerne spécialement le Service des Curatelles, la part de la Commune de Vulruz à ce Service se chiffre à Fr. 35'495,20 sur un total de charges de Fr. 582'000,--, l'agence postale rapporte pour une année Fr. 24'224.00.

Police du feu

Il y eu plus d'interventions que prévu, Fr. 15'000,-- au budget et Fr. 37'000,-- comptabilisés, compensés par des remboursements de tiers pour Fr. 28'000,-- , notamment suite à l'incendie à la Scierie Despond, pour lequel le Corps intercommunal a été engagé.

Enseignement et formation

Ce poste est le plus important chapitre au niveau des charges, il comprend le ¼ des dépenses communales. M. Bovigny relève qu'il n'y a que très peu d'écart par rapport au budget, 1 % de moins.

Par contre dans les revenus les Fr. 8'000,-- prévus au budget n'ont pas été encaissés. En effet, avec la nouvelle Loi scolaire, les communes ne peuvent plus facturer aux parents les remboursements pour les fournitures et autres journées scolaires.

Administration scolaire

L'amortissement de l'école prévu au budget en fonction du coût estimé de construction de la nouvelle école de Fr. 135'000,-- a été réduit à Fr. 105'000,-- étant donné que l'investissement a été inférieur aux prévisions.

Santé

Pour ce poste les comptes subissent une variation par rapport au budget, de Fr. 379'000,-- à Fr. 432'000,-- dans les charges en raison d'une provision pour la participation au déficit d'exploitation du Foyer St-Joseph de Sâles.

Une provision avait déjà été constituée en 2017 pour les comptes 2018, mais au moment de boucler les comptes 2018 une estimation alarmiste du déficit prévu a été donnée au premier jet des comptes du Foyer, qui enregistraient un déficit de Fr. 50'000,--. Une fois les comptes bouclés, il s'est avéré que le déficit était nettement moindre. En réalité ce déficit à charge de la Commune sera d'environ Fr. 23'000,--.

Affaires sociales

Une diminution des charges due à la participation moins importante des subventions aux crèches et garderies. En général ce montant se situe entre Fr. 30 à Fr. 35'000,--, alors que les comptes ont enregistré une dépense de Fr. 8'700,--. Il y a moins d'enfants placés ou des enfants de familles n'ayant pas accès aux subventions.

Transports et communications

Ce poste est respecté, dans les charges Fr. 8'000,-- en dessous alors que légèrement supérieur dans les revenus en raison de l'imputation interne, lorsque les employés communaux travaillent pour d'autres dicastères.

Protection et aménagement de l'environnement

Très proche du budget, il s'agit de l'approvisionnement et protection des eaux. Les frais doivent être couverts avec les taxes, ce qui est le cas pour 2018. Il faut relever que depuis que le puits du Diron est en activité, la Commune n'a plus besoin de pomper de l'eau sur l'AVGG, donc moins de factures d'eau à payer.

Notre Commune a également enregistré une légère diminution dans sa clef de répartition au sein de l'AIS, donc une baisse de sa participation.

Ordures ménagères

Le 80 % de nos frais est couvert par les taxes. D'après la Loi on doit couvrir au minimum 70 % donc la Commune respecte les normes légales exigées. Très peu de différence avec les budgets.

Economie, agriculture et forêts

Les charges sont respectées, et le revenu est nettement supérieur en raison du bénéfice réalisé par le Triage forestier de la Sionge qui a enregistré un très bon exercice 2018, Fr. 25'000,-- au budget alors que Fr. 53'000,-- a été réalisé. A relever que ce Triage réalise année après année un bénéfice.

Finances et impôts

C'est dans ce chapitre que se trouve la plus grande différence entre le budget et les comptes.

Fr. 1'200'000,-- d'écart dans les charges et Fr. 1'250'000,-- dans les revenus en raison de la vente de la ferme du Champ-du-Pâquier, qui a dû être passée par les comptes d'exploitation, en bénéfice sur vente d'immeuble et directement en amortissement supplémentaire. Cette ferme a été vendue Fr. 1'400'000,--, somme qui apparaît donc en revenu comme bénéfice sur vente d'immeuble et amortissement supplémentaire.

Les provisions du compte impôt « revenu s/personnes physiques » prévoyaient des recettes de Fr. 1'800'000,-- et Fr. 1'816'000,-- ont été enregistrés. Une bonne surprise aussi au niveau de l'impôt sur les prestations du bénéfice en capital pour les entreprises où Fr. 30'000,-- ont été budgétisés et Fr. 47'900,-- encaissés.

La même chose pour les impôts en bénéfice pour les personnes morales où Fr. 86'000,-- ont été perçus.

Au niveau des charges, le chiffre ne diffère pas beaucoup du budget, mais un chiffre est intéressant à signaler, à savoir les intérêts sur la dette communale de Fr. 33'723,10 pour des emprunts totaux de Fr. 8'070'000,--, soit un taux moyen légèrement en-dessous de 0,5 %.

Le loyer des appartements de l'ancienne école avait été budgétisé à Fr. 20'000,-- pour 2018 parce que l'on ne savait pas quand ces appartements seraient disponibles pour la location, alors que Fr. 33'150,-- ont été encaissés dès juillet 2018.

Le loyer de la cabane des Tourbières représente Fr. 18'700,-- alors que Fr. 15'000,-- étaient prévus.

Il n'y a pas de question pour ces comptes d'exploitation.

Comptes d'investissement 2018

Ils bouclent ainsi :	Dépenses	Fr.	2'038'993,85
	Recettes	Fr.	1'896'196,15
	Excédent de charges	Fr.	142'797,70

Pour 2018, il y a eu spécialement les deux investissements de la transformation et assainissement de l'ancienne école, Fr. 1'726'927,90 et les canalisations d'eau potable aux Ponts d'Amont Fr. 145'081,--.

Aucune question n'est posée.

Parole est donnée à M. Pierre Gremaud, président de la Commission financière, qui donne lecture du rapport de révision des comptes de l'organe de révision la Fiduciaire Ruffieux, qui recommande l'approbation de ces comptes qui ont été vérifiés et reconnus conformes.

Il n'y a pas de question à la Commission financière.

M. Jordan, syndic, soumet à l'approbation les comptes de fonctionnement et d'investissement 2018, qui sont approuvés par main levée à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre au sein de la Commission financière

M. Jordan confirme que suite à la démission de M. Robert Bussard, un nouveau membre au sein de la Commission financière est à nommer. Le Conseil communal propose la candidature de M. Jean-Bernard Erni, au bénéfice d'une formation commerciale, il habite notre commune depuis plus d'une année, il est membre du Chœur-mixte et bien intégré dans la commune.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jean-Bernard Erni est élu par 29 voix sur 30 bulletins distribués, M. Jordan le félicite et lui souhaite plein succès dans cette future tâche.

4. Nomination de l'organe de révision pour la période 2019-2021

M. Jordan donne la parole à M. Bovigny, qui rappelle que l'assemblée communale doit nommer l'organe de révision, sur proposition de la Commission financière, qui a organisé un appel d'offres auprès de différentes fiduciaires. Après examen de ces offres, la fiduciaire Multifiduciaire SA est proposée, pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois.

M. Bovigny confirme à Mme Georgette Bussard que Multifiduciaire SA est basée à Fribourg avec une succursale à Bulle.

M. Pierre Gremaud précise à M. Antoine Dévaud que la Commission financière a demandé 6 offres, qui ont été évaluées avec un tableau de critères : structure et compétences de la fiduciaire, expérience, prix, références et proximité. Avec l'ensemble de ces critères, les fiduciaires ont été classées et les meilleures références ont été obtenues par Multifiduciaire SA.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent à l'unanimité l'attribution de ce mandat à Multifiduciaire SA à Bulle.

5. Règlement scolaire communal

Parole est donnée à M. Jean-Pierre Valiante, conseiller communal responsable des écoles, qui confirme que ce règlement scolaire est basé sur les directives du Canton, il a été réadapté pour correspondre à la Commune de Vulruz. Finalement ce règlement scolaire est standard aux autres communes. Il était à disposition pour consultation à l'administration communale et sur le site internet.

Aucune question.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent à l'unanimité ce règlement scolaire communal

6. Règlement sur le droit de cité communal

M. Jordan syndic relève qu'il s'agit de la même démarche que le règlement précédent, à savoir adaptation du règlement à la législation cantonale et fédérale. Depuis le 1^{er} janvier 2018 le droit de cité et de citoyenneté a été remis à jour avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi au niveau suisse et par analogie au canton. Les communes doivent aussi faire le nécessaire.

Le droit de cité communal est attribué sur les mêmes critères que le droit de cité cantonal. Le règlement proposé était également à disposition pour consultation.

M. Jordan précise à Mme Georgette Bussard qu'il y a peu de demande de naturalisation à Vulruz, la dernière date de 2 ans.

Pas d'autre question.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent à l'unanimité ce règlement communal sur le droit de cité.

7. Divers.

M. Jordan précise que toutes les informations disponibles à ce jour sur les différents dossiers ouverts dans la commune ont fait l'objet d'un article dans le journal communal. Une précision est cependant donnée suite au crédit voté pour le local de l'accueil extrascolaire, une demande d'aide a été formulée auprès du Patenschaft, fondation zurichoise qui vient en aide aux communes de montagne. Le dossier communal a été retenu et un représentant est venu auditionner MM. Jordan et Valiante ce 2 mai, le dossier a été considéré de bonne qualité, il sera examiné lors d'une séance en juin prochain.

M. Bovigny précise qu'au budget aucun montant n'a été prévu au niveau des recettes, une éventuelle aide sera donc tout bénéfice.

Par ailleurs, M. Jordan informe que pour les travaux prévus sur la route de la Rue du Château, le Conseil communal attend le retour de l'appel d'offres qui a été organisé.

M. Patrick Vionnet relève la présence des nombreux véhicules des locataires de l'immeuble de la Rue du Château 26 sur la route communale. Il demande si le Conseil communal prévoit quelque chose.

M. Jordan précise que la Commune n'a pas à aménager des places de parc pour des privés, par ailleurs elle écrit régulièrement au propriétaire pour lui demander de corriger cette situation.

M. Antoine Dévaud rappelle qu'en 2013 il était intervenu concernant le terrain adjacent à l'ancien arsenal et au bâtiment édilitaire communal, qui avait été vendu à l'entreprise Abadia, il revient à charge et demande ce qui va advenir de cette parcelle. M. Dévaud relève l'importance stratégique de ce terrain.

M. Jordan confirme qu'aujourd'hui il y a un projet qui a été soumis au Conseil communal sur ce terrain. Il précise aussi que la Commune s'est réservée 3000 m² de terrain en continu du bâtiment édilitaire pour une extension future.

M. Thomas Osinga rappelle une pétition rédigée par des citoyens auprès du Conseil communal pour demander de réguler la vitesse dans le quartier des Ouches. Il avait été répondu qu'une étude devait être faite pour les différentes zones résidentielles de la Commune. Entre-temps la limitation de 30 km/h est intervenue sur la route cantonale, qu'en est-il des quartiers résidentiels ?

M. Deschenaux précise que le Conseil communal doit fournir une étude complète de toutes les zones résidentielles de la Commune pour définir des limitations de vitesse, on ne peut pas arrêter cette étude à un seul quartier.

A relever que la limitation 30km/h a été posée par le Canton uniquement sur la route communale, à titre d'essai durant une année, pour les mesures liées à la diminution des nuisances sonores.

M. Osinga précise que sa question concerne la vitesse réduite dans les zones résidentielles.

M. Deschenaux confirme que pour l'instant cette question n'est plus à l'ordre du jour, car le problème vient de la route cantonale, la personne qui respecte le 30 km/h va maintenir cette vitesse lorsqu'elle entre dans le lotissement des Ouches.

M. Osinga n'est pas sûr d'avoir enregistré une différence, dossier à suivre.

M. Jordan, syndic, rappelle qu'à la base le Canton a l'obligation de baisser les émissions de bruit dans les localités. Où le phonoabsorbant ne peut pas être posé, d'autres mesures sont prises, en l'occurrence la limitation de vitesse, et un mur devant la propriété de M. Michel Oberson. La Commune a plébiscité cette limitation à 30km/h parce qu'elle garantit aussi une plus grande sécurité pour les usagers.

Par ailleurs, cette semaine la Commune a écrit au Canton pour demander d'avancer la limitation à la hauteur de l'Hôtel-de-Ville plutôt qu'après la ligne de chemin de fer.

M. Deschenaux relève aussi que sur la base des radars pédagogiques qui ont été posés par la Commune, on constate qu'il est rare que le 50km/h soit dépassé, bien que, vu la configuration de cette route, les riverains aient souvent l'impression que c'est le cas. Il rappelle aussi que c'est un tronçon 30km/h et non une zone, donc il n'y a pas de mobilier urbain prévu pour marquer le début et la fin du 30 km/h.

On confirme à M. Gilbert Chollet qu'il n'y aura pas de tapis absorbant qui sera posé depuis les rails de chemin de fer jusqu'à la sortie du virage. M. Chollet s'interroge, pourquoi arrêter ces mesures anti-bruit à cet endroit, et il craint aussi les futurs contrôles de vitesse pour les ouvriers sur ce secteur 30km/h.

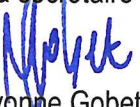
M. Jordan, syndic, rappelle que la Commune n'est pas responsable de ces mesures prises par le Canton.

M. Jérôme Dunand regrette les travaux exécutés par le Groupe E au travers de la route des Rupeyres, il est d'avis qu'une solution autre aurait pu être trouvée pour éviter d'ouvrir cette route. Il sait que dans certaines communes il est strictement interdit d'ouvrir des routes.

Il n'y a plus de question, l'assemblée est levée à 20h50.

M. Jordan, syndic, remercie les participants à cette assemblée, et ses collègues du Conseil communal. Il souhaite à tous un très bel été, et invite à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire


Yvonne Gobet

Le président


Patrice Jordan